

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°47/2024 DU 27 JUIN 2024**  
**AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Le Maire de la commune de Vallorcine ;**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et leurs textes d'application,

**Vu** la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;

**Vu** le code de la route, et notamment son livre IV ;

**Vu** les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération;

**Vu** la demande de l'entreprise GRAMARI pour des travaux d'alimentation électrique ;

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des travaux;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La société GRAMARI est autorisée à occuper le domaine public à compter du 1er juillet 2024 à 8h00 jusqu'au 5 juillet 2024 à 18h00, sur une place de stationnement du parking du Chanté pour le dépôt d'une benne dans le cadre des travaux situés au 228 route du Chanté d'en Haut, 74660 VALLORCINE.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par l'entreprise GRAMARI.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise GRAMARI est chargée de veiller à ce que la zone ne soit pas détériorée.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Monsieur le Chef des Services Techniques,

Monsieur le Garde Champêtre de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 27 juin 2024

Fait à Vallorcine le 27 juin 2024

Le Maire,

